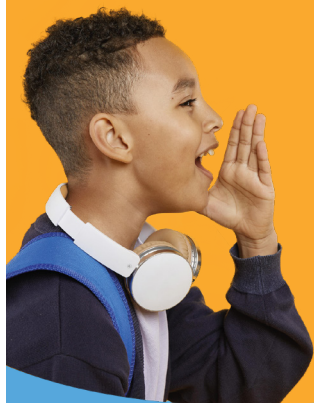


INFORMATION



Les projets scolaires
prennent vie grâce à la
**CAISSE DES
ÉCOLES**

**Campagne
d'adhésion 2022**

**Bourses scolaires, projets
éducatifs, classes de
découverte, actions
culturelles et artistiques**

**Service Éducation – 79 rue Pierre Sépard
01 58 07 15 57 – caissedesecoles@chatillon92.fr**

EDITO



Madame, Monsieur,
Chers parents, chères familles,

Il y a un an, la nouvelle majorité municipale donnait un nouveau souffle à notre Caisse des écoles en proposant, pour la première fois, à l'ensemble des familles châtilloises d'y adhérer. Cette campagne a permis 115 adhésions et une quarantaine de dons. Le conseil d'administration renouvelé au printemps dernier est désormais, contrairement à la précédente mandature, composé de parents d'élèves. Celui-ci s'est réuni à 4 reprises en 2021 pour le vote de son budget, l'attribution de subventions aux projets et séjours portés par nos écoles et nos collèges mais également pour verser des bourses scolaires aux familles allocataires.

Un appel à projet a été lancé avant l'été auprès de tous les professeurs des écoles et des collèges de la Ville afin que ceux-ci puissent pleinement appréhender les opportunités, précédemment largement méconnues, qui s'offrent à eux par le biais de notre caisse des Écoles.

En 2021, celle-ci a ainsi pu financer une dizaine de projets et séjours (dont la plupart auront lieu entre janvier et juin 2022) au profit de plus de 1 000 élèves et collégiens de la ville et ce, pour un montant de 26 225 euros.

Notre Caisse des Écoles a aujourd'hui retrouvé toute sa vocation et son utilité, à savoir encourager et participer au financement des projets scolaires tout en accompagnant les familles des élèves châtillois.

En 2022, avec l'ensemble des adhérents, nous continuerons à faire vivre la Caisse des Écoles de Châtillon afin qu'elle demeure un acteur de premier rang dans l'épanouissement de nos élèves et le soutien de nos familles.

Fidèlement,

Nadège AZZAZ
Maire de Châtillon
Présidente de la
Caisse des Écoles

Antoine JOUENNE
Adjoint à la Maire
Vice-président de la
Caisse des Écoles

La Caisse des Écoles, qu'est-ce que c'est ?

La Caisse des Écoles est un établissement public communal qui intervient en faveur des enfants et des jeunes dans le domaine de la vie scolaire (écoles et collèges). Elle est gérée par un conseil d'administration regroupant :

- Madame la Maire, Présidente et membre de droit
- Des membres représentant le Conseil Municipal
- L'inspectrice de l'Éducation Nationale
- Des membres adhérents élus pour 3 ans par l'Assemblée Générale.

En 2021, la Caisse des Écoles a permis :

8 actions d'éducation artistique et culturelle au bénéfice de 624 élèves de primaire : visite d'une exposition à la Maison des Arts, projet d'écriture et d'arts plastiques en lien avec le Théâtre de Châtillon, atelier danse ou encore création d'un film

1 action d'éducation artistique et culturelle au bénéfice de 105 collégiens : visite d'une exposition de l'Atelier des Lumières (Paris 11^e)

1 classe de découverte à Thizy (69) au bénéfice de 71 élèves de l'école élémentaire Jules Verne

4 séjours de découverte au bénéfice de 324 collégiens : séjour de ski en Haute-Savoie, un séjour en Provence Romaine, deux séjours à la base de loisirs de Buthiers (77)

Plusieurs bourses scolaires attribuées aux élèves de familles allocataires.

Les ressources de la Caisse des Ecoles proviennent d'une subvention de la Ville, des cotisations des adhérents et des dons.

Adhérer à la Caisse des Écoles

En adhérant à la Caisse des Écoles, vous participerez aux délibérations de l'Assemblée générale qui se réunit une fois par an et vous contribuerez au financement de la Caisse des Écoles.

LES CONDITIONS D'ADHÉSION

- Avoir plus de 18 ans
- Résider sur le territoire de la commune de Châtillon ou avoir un descendant dans l'un des établissements scolaires de la commune
- Verser une cotisation annuelle d'un montant minimum de 8€

Si vous souhaitez contribuer au développement des actions de la Caisse des Écoles sans y adhérer, vous pouvez également faire un don.

Le bulletin doit être envoyé par courrier :

Ville de Châtillon - Centre Administratif - Direction de l'Éducation,
79 rue Pierre Séward, 92320 Châtillon



BULLETIN D'ADHESION POUR L'ANNÉE 2022

Je souhaite ADHERER à la Caisse des écoles de Châtillon, je joins un chèque d'un montant de 8 € minimum, libellé à l'ordre du Trésor Public.

Je souhaite FAIRE UN DON à la Caisse des écoles de Châtillon, je joins un chèque d'un montant de _____ €, libellé à l'ordre du Trésor Public.



Les adhésions ou dons à la Caisse des Ecoles sont déductibles de l'impôt sur le revenu à hauteur du 66 % du total des versements, dans la limite de 20% du revenu imposable du foyer. Un justificatif vous sera adressé.

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

92320 - CHÂTILLON

E-MAIL

VOTRE ENFANT

NOM

PRÉNOM

CLASSE

ÉCOLE